## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

## Décret n° 2012-122/PRES/PM portant composition du Gouvernement du Burkina Faso-

and a control of the control of the

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

Sur proposition du Premier Ministre;

## DECRETE

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- 01. Ministre d'Etat, Ministre chargé des relations avec le Parlement et des Réformes politiques

  Monsieur Bongnessan Arsène YE
- 02. Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale Monsieur Yipènè Djibrill BASSOLE
- 03. Ministre de l'Economie et des Finances

  Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
- 04. Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique Monsieur Laurent SEDOGO
- 05. Ministre des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique Monsieur Gilbert G. Noël OUEDRAOGO
- 06. Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

  Monsieur Jérôme BOUGOUMA
- 07. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

  Madame Salamata SAWADOGO / TAPSOBA
- 08. Ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie

  Monsieur Lamoussa Salif KABORE

- 09. Ministre de la Culture et du Tourisme Monsieur Baba HAMA
- 10. Ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement Monsieur Alain Edouard TRAORE
- 11. Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Monsieur Yacouba BARRY
- 12. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat Monsieur Patiendé Arthur KAFANDO
- 13. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement Monsieur Jean Bertin OUEDRAOGO
- 14. Ministre de la Santé
  Monsieur Adama TRAORE
- 15. Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur Monsieur Moussa OUATTARA
- 16. Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Monsieur Gnissa Isaïe KONATE
- 17. Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation Madame Koumba BOLY/BARRY
- 18. Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

  Monsieur Soungalo Appolinaire OUATTARA
- 19. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable Monsieur Jean KOULIDIATI
- 20. Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
  Monsieur Achille Marie Joseph TAPSOBA
- 21. Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale Madame Clémence TRAORE/SOME
- 22. Ministre des Droits Humains et de la Promotion Civique Monsieur Albert OUEDRAOGO
- 23. Ministre des Ressources Animales

  Monsieur Jérémy Tinga OUEDRAOGO
- 24. Ministre de la Promotion de la Femme

  Madame Nestorine SANGARE/COMPAORE

- 25. Ministre des Sports et des Loisirs
  Monsieur Yacouba OUEDRAOGO
- 26. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Chargé de l'Agriculture

  Monsieur Abdoulaye COMBARY
- 27. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget
  Monsieur François Marie Didier ZOUNDI
- 28. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration
  Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Chargé des
  Collectivités Territoriales
  Monsieur Toussaint Abel COULIBALY
- 29. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale Monsieur Vincent ZAKANE
- 30. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Chargé de l'Alphabétisation

  Monsieur Zacharia TIEMTORE

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 février 2012

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

